

### Journée internationale des personnes âgées

***Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 – L’allongement de l’espérance de vie (85 ans pour les femmes et 78,9 pour les hommes) implique une augmentation significative du nombre de personnes âgées en situation de dépendance ou atteintes de pathologies liées à l’âge. D’après la Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques (Drees), le nombre de personnes âgées dépendantes devrait s’élever à plus de 2,6 millions d’ici 2060. Alors que 90% d’entre elles souhaiteraient être maintenues à domicile le plus longtemps possible<sup>1</sup>, il apparaît aujourd’hui indispensable de favoriser des solutions alternatives aux établissements médicalisés permettant aux personnes âgées dépendantes de rester chez elles dans des conditions de sécurité optimales.***

#### Les PSAD

Accompagnant **plus de 2 millions de patients**, les prestataires de santé à domicile (PSAD) sont des **acteurs clés du parcours de soins**: à la charnière entre les professionnels de santé, le patient et son entourage, les **25 000 professionnels (infirmiers, pharmaciens, ergothérapeutes, techniciens, ...)** mettent en œuvre les prestations et technologies nécessaires au traitement et à sa bonne observance. Ils veillent également à la sécurité des patients en assurant la gestion des risques liés aux dispositifs médicaux qu’ils fournissent. Enfin, ils accompagnent les patients tout au long de leur parcours en lien avec les autres acteurs de santé.

#### Le prestataire de santé à domicile au cœur du parcours de soin des personnes âgées dépendantes

L’environnement familial est un confort irréfutable. L’attachement à un quartier, à des commerçants, à des voisins, ou tout simplement à des visages connus, n’est pas à négliger. Un changement brutal d’environnement peut avoir un effet négatif sur l’état de santé d’une personne âgée. Ainsi, au-delà de l’intérêt en termes de confort et de qualité de vie, le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes apporte également dans certains cas un bénéfice médical.

Ce sont aujourd’hui plus de 300 000 personnes âgées dépendantes qui ont recours aux PSAD. Cet accompagnement peut se faire à deux titres :

- Dans le cadre du traitement d' "une des causes" de la dépendance : les PSAD accompagnent les malades chroniques tels que les insuffisants respiratoires, les diabétiques, les personnes atteintes de la maladie de parkinson ou de cancer ... Il s'agit là de la partie "soins" de la situation de dépendance des personnes âgées
- Les PSAD apportent également des réponses de compensation de la dépendance via la délivrance d'aides techniques (fauteuils roulants, déambulateurs, aménagements de salle de bains, barres d'appui, ...)

---

<sup>1</sup> <http://institutfrancaisdesseapiers.com/index.php/le-marche-des-seniors/des-chiffres-et-des-lettres/28-les-seniors-et-le-maintien-a-domicile>

Souvent en lien avec les familles au moment de la recherche d'une réponse à une situation de dépendance, les professionnels des PSAD apportent également les conseils et l'accompagnement nécessaire pour l'évaluation des besoins, l'aménagement du logement, les aides financières, etc ...

Enfin, par le suivi rapproché des patients qui leur sont confiés, par la mise en place de dispositifs de prévention, par un retour d'information régulier auprès du médecin prescripteur, les PSAD contribuent à éviter que la personne âgée ne fasse des séjours prolongés à l'hôpital ou qu'elle ne rentre précocement en maison de retraite.

Pour Sylvie Proust, administratrice de la Fédération des PSAD, « *Répondre à l'aspiration des personnes âgées à vieillir chez elles, retarder le recours aux EHPAD et ne limiter cette option qu'aux cas où la situation de la personne est incompatible avec une vie à domicile doit être une véritable priorité des pouvoirs publics* ».

### **Une solution pour lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins des personnes âgées**

Le maillage territorial des prestataires constitue un outil clé de lutte contre les déserts médicaux puisque les 3 000 sites existants couvrent l'intégralité du territoire et sont en mesure d'intervenir sur tous les lieux d'habitation, même les plus isolés. Les PSAD ont la capacité de se déployer rapidement sur tout le territoire et assurent une astreinte technique 24/7 pour les dispositifs qu'ils délivrent.

Cette offre de grande proximité permet ainsi aux intervenants professionnels des PSAD de créer quotidiennement du lien social avec des populations souvent fragiles.